

Personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) au cours des années n à n-4 pour les mêmes motifs (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO au cours de l'année n pour tout autre motif avec un trouble du rythme ou de la conduction cardiaque comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n avec un trouble du rythme ou de la conduction cardiaque comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 1 394 500 personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, dont 47% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 75 ans et 78 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 59%, dont 54% sont des femmes. Dans l'ensemble, 45% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec les troubles du rythme ou de la conduction cardiaque. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 24,07‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 25,17‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 3,42‰ sont prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, contre 3,88‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 4,84‰ contre 4,02‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	3 700	13 600	48 700	91 000	200 200	376 800	734 000
Taux brut	0,68‰	2,06‰	7,08‰	28,28‰	73,41‰	192,47‰	27,35‰
Femmes							
Effectif	3 000	13 100	32 100	47 100	116 900	448 300	660 500
Taux brut	0,58‰	1,75‰	4,03‰	12,2‰	34,98‰	139,03‰	21,25‰
Total							
Effectif	6 700	26 600	80 800	138 100	317 100	825 100	1 394 500
Taux brut	0,63‰	1,9‰	5,44‰	19,51‰	52,24‰	159,22‰	24,07‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	87 800	27,12‰	27,50‰	77 600	20,94‰	21,85‰	165 400	23,82‰	24,44‰
Bourgogne-Franche-Comté	34 500	31,48‰	28,66‰	31 100	24,47‰	22,58‰	65 600	27,72‰	25,30‰
Bretagne	35 200	27,91‰	28,29‰	31 100	21,06‰	21,07‰	66 200	24,22‰	24,12‰
Centre-Val de Loire	31 600	31,24‰	28,77‰	26 600	22,54‰	21,46‰	58 200	26,56‰	24,80‰
Corse	3 600	30,94‰	25,98‰	3 400	24,95‰	22,41‰	7 000	27,71‰	24,09‰
Grand Est	69 100	32,00‰	31,72‰	65 900	26,53‰	26,95‰	135 000	29,07‰	29,05‰
Guadeloupe	2 300	14,90‰	14,27‰	2 100	10,52‰	11,85‰	4 300	12,41‰	12,88‰
Guyane	600	7,55‰	15,16‰	500	5,34‰	14,22‰	1 200	6,33‰	14,77‰
Hauts-de-France	69 300	27,67‰	33,20‰	65 200	23,07‰	27,40‰	134 500	25,23‰	29,85‰
Ile-de-France	106 200	20,64‰	24,82‰	96 800	16,41‰	20,75‰	203 000	18,38‰	22,63‰
Martinique	2 600	17,75‰	15,22‰	2 500	13,20‰	13,14‰	5 100	15,16‰	13,95‰
Mayotte	100	2,72‰	5,96‰	< 100	1,41‰	3,16‰	200	2,00‰	4,73‰
Normandie	41 200	30,93‰	31,32‰	36 300	23,64‰	23,93‰	77 500	27,03‰	27,18‰
Nouvelle Aquitaine	76 200	33,98‰	30,70‰	65 600	24,61‰	22,61‰	141 800	28,89‰	26,18‰
Occitanie	65 900	28,82‰	27,08‰	58 900	22,03‰	21,53‰	124 800	25,16‰	24,03‰
Pays de la Loire	39 100	25,97‰	27,33‰	32 300	18,78‰	19,81‰	71 400	22,14‰	23,18‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62 600	30,44‰	26,56‰	58 700	24,13‰	21,84‰	121 300	27,02‰	23,96‰
Réunion	5 400	13,61‰	21,49‰	5 000	10,92‰	19,54‰	10 500	12,17‰	20,40‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque par classe d'âge en 2018

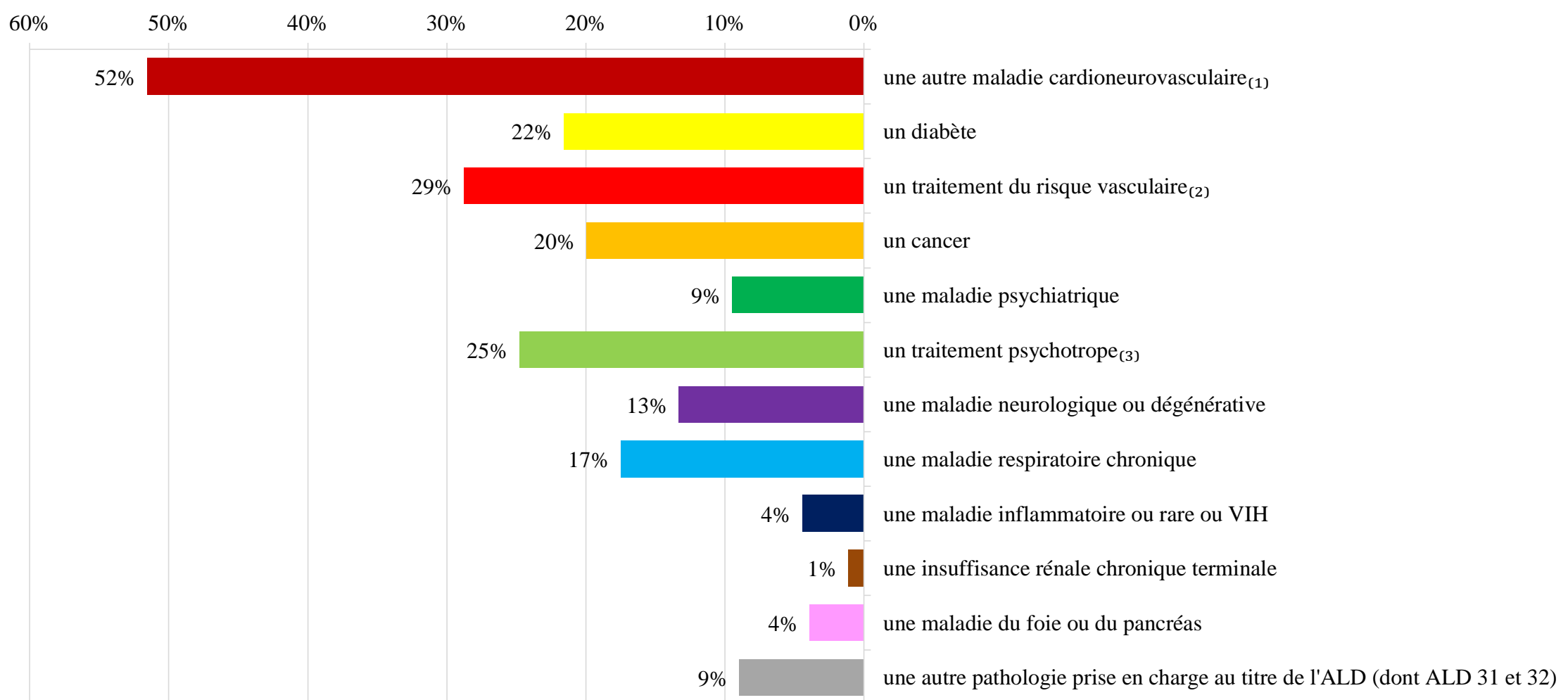
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	200	1 700	5 100	14 400	96 600	118 100
Effectif total	6 100	23 400	74 500	125 200	280 500	731 800	1 241 400
Taux brut	0,86%	0,80%	2,30%	4,10%	5,12%	13,20%	9,51%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque décédées en 2018 sont respectivement de 84 ans et de 86 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ dont 2,1% Syndrome coronaire aigu ; 21% Maladie coronaire chronique ; 2,5% Accident vasculaire cérébral aigu ; 9,1% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 7,8% Insuffisance cardiaque aiguë ; 16,1% Insuffisance cardiaque chronique ; 7,7% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 10,4% Maladie valvulaire ; 0,6% Embolie pulmonaire aiguë ; 3,9% Autres affections cardiovasculaires

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽³⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 2 346 millions d'euros (1,4%) sont attribués à la prise en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque :

- 1 113 millions d'euros pour les soins de ville (47%)
- 1 154 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (49%)
- 78 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (4%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 420 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour troubles du rythme ou de la conduction cardiaque est de 4,13%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,45 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,44 point.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux troubles du rythme ou de la conduction cardiaque est de 6,08%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,21%.